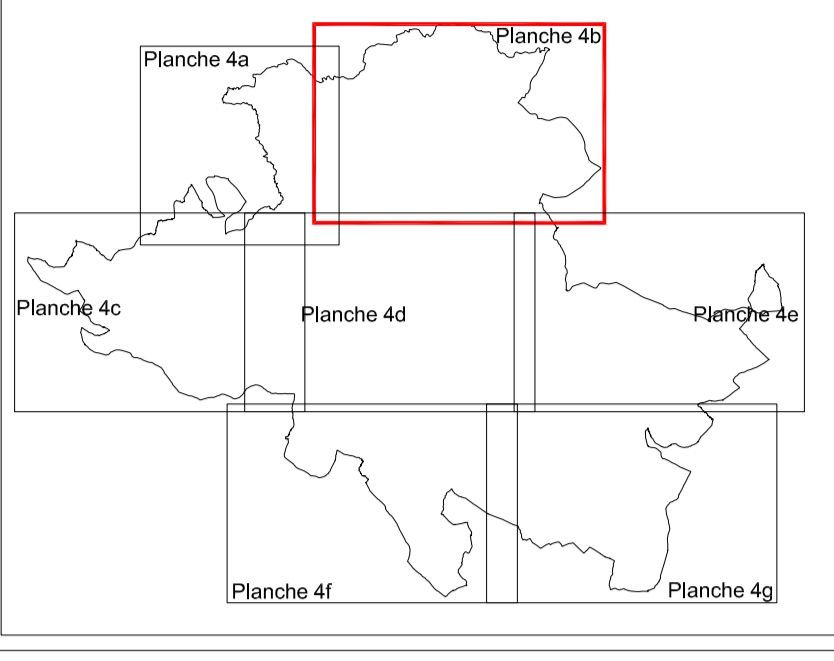


# P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

OCTEHA  
à Rhodes :  
Carrefour de l'Agriculture  
12020 Rhodes Cédex 9  
Tel : 05 65 74 65 76  
à Mende :  
10 Bd. Lucien Arnault  
48000 Mende  
Tel : 04 66 31 13 33

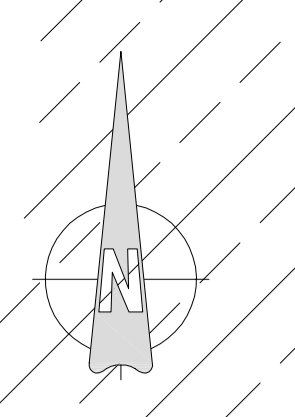


ELABORATION DE LA REVISION  
Arrêté le :  
18 Octobre 2016  
Approuvé le :  
Exécuté le :

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

VISA  
Date :  
23 Décembre 2016  
Le Maire  
Maurice COMBETTES

Règlement graphique  
1:5000  
4b



**Légende**

- Limites de zone
- Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et dans le respect des C.A.P.
- Zones inconstructibles - zones inintermittentes (DREAs)
- Bande des 100m ripariens au titre de la Loi Littoral
- Espaces Protégés du Rivage riparien au titre de la Loi Littoral
- Espaces Boisés Classés
- Éléments ou ensemble bâti (définies au titre de l'article L.151.12.2 du C.U)
- Éléments isolés de patrimoine (bâti ou arbres remarquables), répertoriés au titre de l'article L.151.19 du C.U
- Unité Touristique Nouvelle
- Emplacement réservé
- Bâtiment d'élevage agricole et périmètre de réciproque associé
- Bâtiment d'élevage agricole en projet
- Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles)
- Constructions non cadastrées

Pour la numérotation associée, se référer à l'annexe 1 du rapport de présentation

**Liste des Emplacements Réservés**

N° de l'Emplacement Réservé	Objet	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (m <sup>2</sup> )
1	Déplacement de la voirie	État Marie des Faux	Commune	603
2	Carrière de la Garde et création d'emplacements réservés	Salles Curan	Commune	4761

